DLP 11-10-96026371

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

Edition Cultures Spéciales

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION CENTRE

Supplément N° 18 au Bulletin technique N° 13

18 Mai 1994

- EDITION VIGNE 9 -

SITUATION DU VIGNOBLE	:	Reprise de végétation progressive dans les vignes gelées. Localement, dégâts de grêle, de vent (pousses cassées).
BLACK-ROT et MILDIOU	:	Premières taches observées. Soignez la protection en cette période de risques importants.
VERS DE LA GRAPPE	:	Trop tôt pour intervenir. Fiches "Ravageurs" et "Produits utilisables " à conserver.
CONCOURS MILDIOU	:	Toujours ouvert ; nous attendons vos échantillons.

* STADES PHENOLOGIQUES *

Le stade 15 (G) est atteint sur l'ensemble des cépages qui ont été épargnés par le gel, mais la qualité des grappes semble parfois aléatoire.

* SITUATION DU VIGNOBLE *

Depuis le bulletin du 10 Mai, des pluies abondantes sont tombées, précédées de violents coups de vent, parfois avec de la grêle (gros dégâts à Menetou-Salon -18-).

* BLACK-ROT *

La maladie, dont la pression a été importante l'an dernier, est à nouveau apparue ces jours derniers dans le Loir et Cher (Oisly, St Romain/Cher, Pouillé).

Les viticulteurs devront être vigilants et maintenir une couverture fongique, surtout en région à risque, en utilisant un produit à la fois efficace contre le Black-rot et le Mildiou. Ne pas utiliser dans l'immédiat un IBS.

* MILDIOU *

Les premières taches ont été signalées sur Oisly (41) le 10 Mai.

Les pluies d'orages de ces derniers jours ont occasionné des contaminations graves sur l'ensemble du vignoble de la région. De plus, ces orages ont provoqué le lessivage des traitements réalisés auparavant, la plupart des vignes sont actuellement sans couverture anti-Mildiou.

Pour information, voici le total des pluies enregistrées depuis notre dernier bulletin pour quelques postes :

- Chateaumeillant (18) : 60,8 mm
- Chavin (36) : 20,1 mm
- Vouvray (37) : 38,5 mm
- Cheverny (41) : 32,1 mm
- Fleury les Aubrais (45) : 50,3 mm

Intervenez rapidement avec un produit systémique, du type RHODAX ou MIKAL, qui assurera la protection des organes jeunes formés après le traitement.

Compte-tenu des risques importants, ne dépassez en aucun cas le délai de 12 jours entre deux applications.

Imprimerie de la Station "CENTRE" - Le Directeur-Gérant : M. HAN... - CPPAP N° 1701 AD - ISSN 0757-4037 -

28 45 41 37 18 36

direction régionale de l'agriculture et de la forêt

P50

ARBORICULTURE : 250 F
VITICULTURE : 220 F
CULTURES LEGUMIERES : 220 F

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CENTRE
93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY LES AUBRAIS Cédex
Tél. 38.86.36.24 - Fax 38.84.19.79



* OIDIUM *

Le premier traitement a dû être réalisé en toutes situations.

Renouvelez, si nécessaire, un soufre mouillable (10 à 12 kg/ha). Attendez plutôt la floraison pour utiliser un IBS pénétrant.

* EUTYPIOSE *

Des symptômes de la maladie sont visibles actuellement.

Repérez les pieds contaminés pour les arracher et les détruire à l'automne.

* ERINOSE *

Au cours de cette nouvelle campagne, on observe une forte attaque d'Erinose sur l'ensemble du vignoble.

Utilisez du soufre pour réduire les symptômes.

* ACARIENS *

Surveillez vos parcelles, particulièrement celles ayant subi des attaques l'an dernier.

Intervenez, si nécessaire, avec un acaricide spécifique si le seuil d'infestation est atteint (70 % de feuilles occupées par une ou plusieurs formes mobiles).

* VERS DE LA GRAPPE *

Après les pics de vols importants du 2 au 4 et du 6 au 8 Mai, correspondant aux journées les plus chaudes, les captures se sont stabilisées à un niveau assez faible.

A noter une population de Cochylis plus forte que les années passées.

Nous n'avons encore observé ni pontes ni glomérules. Il est encore trop tôt pour intervenir.

* GRELE *

Grave averse de grêle signalée sur Menetou-Salon (18) le 16 Mai.

En cas de chute de grêle, intervenez dans les 24 heures avec l'un des produits mentionnés dans notre dernier bulletin.

* CONCOURS MILDIOU *

Il reste ouvert à tous, nous attendons vos échantillons qui seront examinés au laboratoire.

VERS DE LA GRAPPE : produits autorisés ou en APV

Liste ITV/SPV arrêtée au 15 janvier 1994

PRODUITS POUR TRAITEMENT PRÉVENTIF - OVICIDES A APPLIQUER AVANT DÉPÔT DES PONTES

Matières actives	Spécialités	Doses/ha	Persistance (j)	Age max. atteint (j)	Délais d'utilisation avant récolte (j)	Pyrales	Cochenilles	Cicadelles des grillures	Cicadelles de la flavescence dorée	Acariens T. urticae	Acariens T. Mac Danieli	Acariens P. ulmi	Acariens E. carpini
fénoxycarbe	Inségar	0,6 kg	14	0	2								
	Inségar EC	0,75 l	14 ?	0	2								
flufénoxuron	Cascade	0,4 l	> 21	0	28			★					
fenpropathrine et flufénoxuron	Sigona	1 l	> 21	0	28					★	★	★	★

PRODUITS POUR TRAITEMENT PRÉVENTIF - ACTIFS SUR ŒUFS OU TRÈS JEUNES LARVES

Matières actives	Spécialités	Doses/ha	Persistance (j)	Age max. atteint (j)	Délais d'utilisation avant récolte (j)	Pyrales	Cochenilles	Cicadelles des grillures	Cicadelles de la flavescence dorée	Acariens T. urticae	Acariens T. Mac Danieli	Acariens P. ulmi	Acariens E. carpini
alphaméthrine	Fastac	0,35 l	14	3	7	★			★				
	Fastac 10	0,17 l	14	3	7	★							
azinphos-méthyl	Nombreuses		7	7	19								
bacillus thuringiensis - sérotype 3	Nombreuses		12	1	2								
biphenthrine	Talstar	0,25 l	14	7	2	★		★	★	★	★	★	★
	Talstar Flo	0,3 l	14 ?	7 ?	2	★		★	★	★	★	★	★
carbaryl	Sevin L 85	1,5 kg	12	3	7								
chlorpyriphos-éthyl	Nombreuses	1,25 l	12	3 ?	21		(★)	(★)					
cyperméthrine	Nombreuses		12	3	7	★			(★)				
deltaméthrine	Nombreuses		12	7	2	★		(★)	(★)				
dialiphos	Torak E	1,5 l			30								
	Torak NF	1,5 l			30					★	★	★	★
esfenvalérate	Sumialpha	0,8 l	14	3	7	★				★	★	★	★
fénitrothion	Nombreuses				15								
fenvalérate	Sumicidin 10	0,75 l	14	3	2	★				★	★	★	★
lambda-cyhalothrine	Karaté	0,35 l	14	7	2	★		★	★	★	★	★	★
	Karaté Vert	0,35 l	14 ?	7 ?	2	★		★	★	★	★	★	★
malathion	Nombreuses	1,5 l	12	7	7								
parathion-méthyl micro-encapsulé	Penncap M	1,25 l	12	25	15	(★)			(★)	(★)	(★)	(★)	(★)
phosalone	Nombreuses		7	7	15								
pyridaphenthion	Ofunack EC	1,8 l	14	7	2				★				
	Oreste	1,8 l	14	7	2			★	★				
quinalphos	Ekalux	1 l	14	7	21	★	★		★				
	Ekalux Aquaflow	1 l	14 ?	7 ?	21		★		★				
tebufénozide	Confirm	0,6 l	21	3	21	★							
toxine du bacillus thuringiensis	Ecotechbio	1 kg	12	1	2								
	MVP	3 l	12	1	2								
fénitrothion et bétacyfluthrine	Pilier	1 l	14	7	15	★							
biphenthrine et clofentézine	Gemini	0,5 l			42			★	★	★	★	★	★
	Torant CL	0,5 l			42			★	★	★	★	★	★
biphenthrine et dicofol	Slalom	1 l			15							★	★

Suite du tableau "Produits pour traitement préventif - actifs sur œufs ou très jeunes larves" *au verso*

Matières actives	Spécialités	Doses/ha	Persistance (j)	Age max. atteint (j)	Délais d'utilisation avant récolte (j)	Pyrales	Cochenilles	Cicadelles des grillures	Cicadelles de la flavescence dorée	Acariens T. urticae	Acariens T. Mac Danieli	Acariens P. ulmi	Acariens E. carpini
chlorpyriphos-éthyl et cyperméthrine	Nurelle D	1 l			21			★	★				
chlorpyriphos-éthyl et diméthoate	Finetyl D Salut	1 l 1 l	12 12	3 3	30 30	★ ★	★ ★	★ ★	★ ★				
chlorpyriphos-méthyl et cyperméthrine	Daskor Nurelle CM	1 l 1 l	14 14	7 7	21 21	 ★		★ ★	★ 				
cyperméthrine et diazinon	Nombreuses	1,2 l	12	7	2	★		(★)	(★)				
cyperméthrine et diéthion	Scipio	1,25 l	14	3	2	★		★	★	★	★	★	★
cyperméthrine et fénitrothion	Florin - Plydax Vitis	1 l	14	3 ?	15	★		★	★				
cyperméthrine et soufre sublimé	Pyresoufre	30 kg	12	3	7								
fénitrothion et esfenvalérate	Broxer	1 l	14	7	7			★	★				
fénitrothion et fenvalérate	Sumicombi	1 l	14	7	15								
fénitrothion et trichlorfon	Dicontal Fort	2 kg			15	★							
cyperméthrine et fénitrothion	Kamolixe C Nodust	1 l 1 l	14 14	7 7	15 15	★ ★		 ★	 ★				

PRODUITS POUR TRAITEMENT PRÉVENTIF OU CURATIF - ACTIFS SUR ŒUFS ET LARVES JEUNES ET AGEES

Matières actives	Spécialités	Doses/ha	Persistance (j)	Age max. atteint (j)	Délais d'utilisation avant récolte (j)	Pyrales	Cochenilles	Cicadelles des grillures	Cicadelles de la flavescence dorée	Acariens T. urticae	Acariens T. Mac Danieli	Acariens P. ulmi	Acariens E. carpini
bétacyfluthrine	Ducat	0,7 l	14 ?	15 ?	15 ?	★		★	★				
cyfluthrine	Baythroid	0,7 l	14	15	15 ?	★		★	★				
méthidathion	Nombreuses		12	15	15								
méthomyl	Nombreuses		12	25	7	(★)		(★)	(★)				
parathion-méthyl	Nombreuses		4 à 8	25	15	(★)			(★)	(★)	(★)	(★)	(★)
thiodicarbe	Larvin	1 l	14	25	14	★							
tralométhrine	Tracker 108EC	0,22 l	14	15	2	★		★	★				
chlorpyriphos méthyl et deltaméthrine	Cresus	0,5 l	14	15	21			★	★				
cyperméthrine et parathion-méthyl	Maxicap	0,75 l	14	15	15				★				
dicofol et méthomyl	Acavers 35	2,5 kg	12 ?	25 ?	15					★	★	★	★
dicofol et parathion-éthyl	Ethyldor - Acaricide D	2 l			15					★	★	★	★
huiledepin et parathion-méthyl	Quinophos huileux	1,5 l			15								
huiles blanches de pétrole et parthion-éthyl	Nombreuses	2 l			15 ?					(★)	(★)	(★)	(★)
méthomyl et tétradifon	Sépiclar T	3 l			7					★	★	★	★
parathion-méthyl et soufre sublimé	Parasoufre Parasoufre 2		4 à 8 4 à 8	25 25	15 15								
parathion-méthyl et soufre trituré ventilé	Nombreuses		4 à 8	25	15								
parathion-méthyl et tétradifon	Neutrion Vérécart	2 l 2,5 l	4 à 8 4 à 8	25 25	15 15					★ ★	★ ★	★ ★	★ ★
dicofol et fénizon et méthomyl	Sépiclar S	2,5 kg			15					★	★	★	★

x ? Valeur probable à confirmer.
Colonnes concernant les autres usages autorisés :
— Les doses d'emploi figurant en 3e colonne sont spécifiques de l'usage tordeuses-vigne.
— ★ produit(s) autorisé(s) — (★) seules certaines spécialités sont autorisées







LES VERS DE LA GRAPPE : EUDÉMIS - COCHYLIS



Biologie : Plusieurs époques d'attaque dans l'année (Cochylis : 2, Eudémis : 3)

1ère génération

papillons

oeufs

larves

Dégâts : 10-12 j min — glomérules — baies perforées

2ème et/ou 3ème génération

papillons

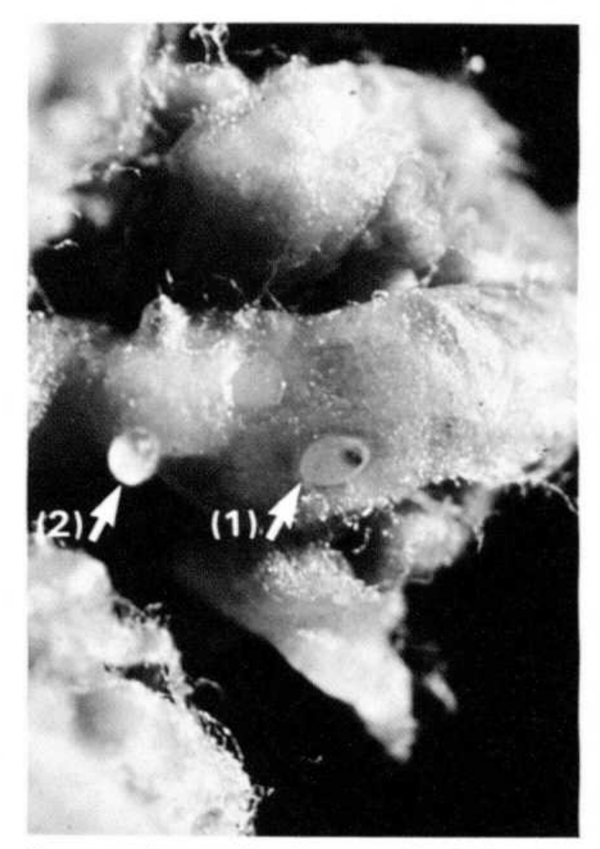
oeufs

larves

éclosions

pénétrations — 24 h.

Stades vigne : floraison — 2ème : grain «petit pois» fermeture de la grappe — 3ème : autour de la véraison



Ponte sur bouton floral ; un oeuf prêt à éclore (chenille à tête noire) (1)
Ne pas confondre avec un exsudat (2)



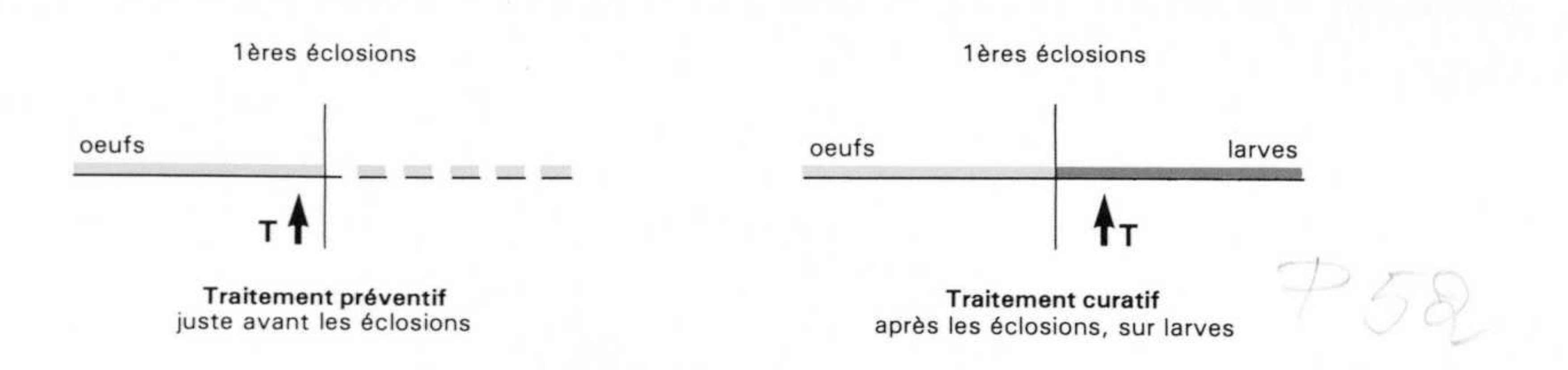
Glomérules : boutons agglomérés



Chenille d'Eudémis (2e génération) et point de pénétration. Conséquence : attaque de botrytis (1)

Stratégie

Principes de la lutte : les interventions ont pour but de limiter les populations larvaires. Deux types de traitements caractérisés par leur positionnement par rapport aux premières éclosions des oeufs peuvent être préconisés :



Images, centre impression

Première génération larvaire : attendre l'apparition des glomérules (lutte curative)

Objectifs : éviter que les dégâts sur les boutons floraux (formation des glomérules) soient plus élevés que la capacité de compensation de la grappe, variable selon les cépages, les vignobles, les années, ...

Dégâts acceptables ou seuil de nuisibilité = x glomérules pour 100 grappes

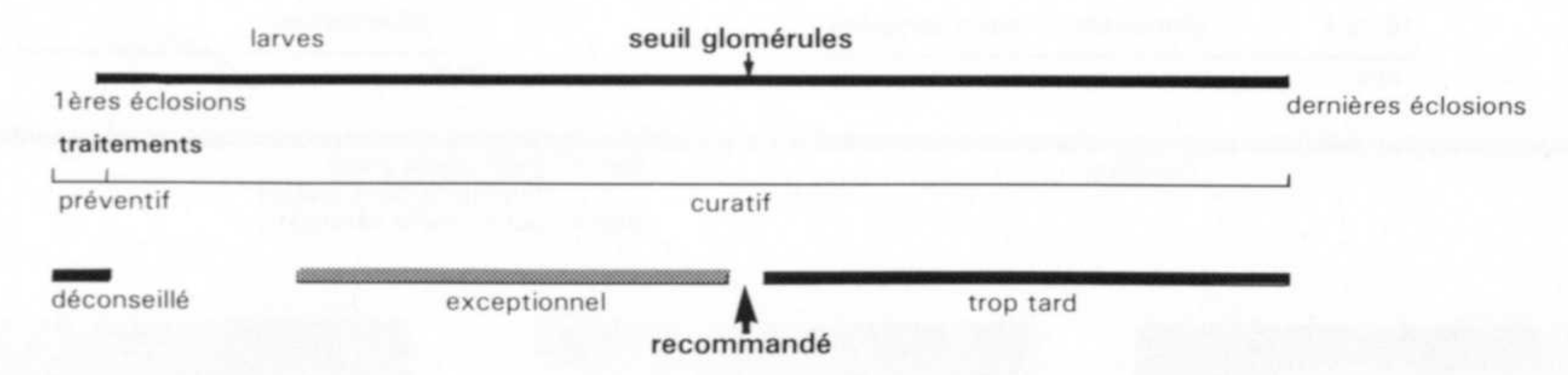
Par exemple :
- en Bourgogne, sur Pinot noir : 30 glomérules pour 100 grappes
- en Languedoc, sur Carignan : 200 glomérules pour 100 grappes

Critère de choix du produit curatif : efficacité sur les chenilles les plus âgées au moment du traitement, sachant que les chenilles ont au moins 10 à 12 jours lorsque les glomérules sont visibles.

Exceptionnellement, un traitement précoce (après les premières éclosions mais sans attendre la formation des glomérules) pourra être préconisé dans les Avertissements Agricoles (charges faibles, ...).

Attention ! Les produits à caractère strictement préventif sont à proscrire.

En résumé :



Deuxième génération larvaire et suivantes : intervenir dès les toutes premières éclosions (lutte préventive)

Objectifs : éviter les morsures et la pénétration des chenilles dans les baies, qui favorisent l'installation du Botrytis.

Les chenilles pénétrant très rapidement dans les baies (en moins de 24 heures) le traitement doit être réalisé dès les toutes premières éclosions.

Après pénétration, les traitements curatifs efficaces sur chenilles n'éliminent pas les blessures déjà faites, favorables au développement du Botrytis.

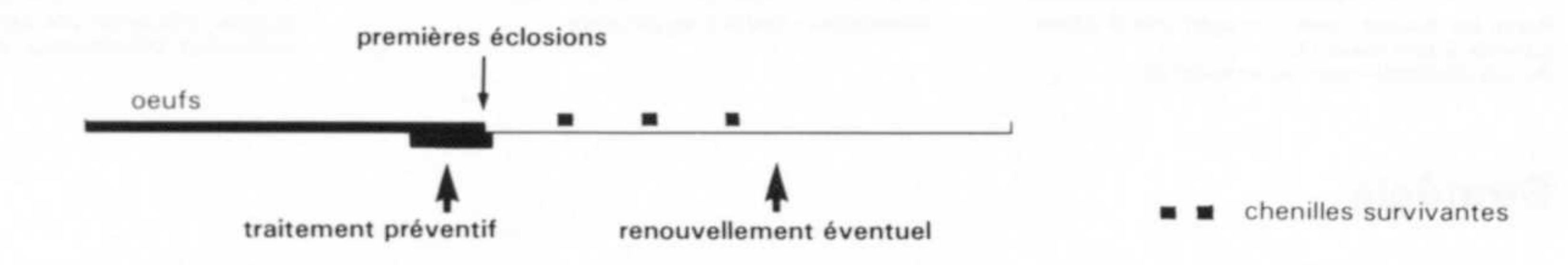
Critère de choix du produit préventif : un seul, la rémanence

Renouvellement : quand la période des éclosions s'étale

Si la période des éclosions, précisée dans les Avertissements Agricoles, est plus longue que la rémanence du produit utilisé, le traitement devra être renouvelé.

Critères de choix du produit : rémanence et effet curatif pour atteindre les chenilles survivantes.

En résumé :



Remarque : dans les vignobles à faible population, les traitements préventifs peuvent ne pas être indispensables. Un seuil (10 % de pontes ou de début d'attaque) pourra être retenu pour une intervention de type curatif.